



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers de bloc opératoire

Question écrite n° 127887

## Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (IBODE). Leur formation fait de ces professionnels des spécialistes de l'hygiène, des techniques chirurgicales mais aussi des experts dans la gestion des risques et de lutte contre les infections associées aux soins. Ainsi, la prise en charge des patients est assurée et efficace. La dévalorisation de cette spécialité a pour conséquences une pénurie d'élèves dans cette discipline et la disparition des savoirs spécifiques indispensables à la sécurité dans les blocs opératoires. À la désertification des blocs s'ajoute le remplacement des départs des personnels en retraite par des personnels. Le manque de formation obligatoire et de prise en charge financière par les employeurs et organismes collecteurs alourdissent une situation dégradée et alarmante pour la santé publique. Les personnels IBODE souhaitent la reconnaissance d'un niveau master 2 et la mise en oeuvre d'une validation d'acquis de l'expérience pour inciter les infirmiers non spécialisés à accéder au titre d'IBODE. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en matière de valorisation, de reconnaissance et d'obligation de disposer d'un minimum d'IBODE dans les salles d'intervention.

## Texte de la réponse

Dans le cadre du processus européen de Bologne, l'intégration des professions paramédicales au système licence-master-doctorat est mise en oeuvre sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Offre de Soins au Ministère du travail, de l'emploi et de la santé. Cette intégration vise à rénover les diplômes des professions de santé pour tenir compte des avancées scientifiques et de l'évolution des modes de prise en charge et mieux répondre aux besoins de santé de la population ; elle vise également à leur conférer une reconnaissance universitaire facilitant une poursuite d'études pour les professionnels le désirant. Elle passe par un travail préalable de réingénierie qui consiste en l'élaboration de référentiels d'activités, de compétences et de formation. Ce travail est actuellement en cours avec les infirmiers de blocs opératoires (IBODE) et une rentrée sur la base d'un nouveau programme est prévue pour septembre 2013. Dès lors que le référentiel de formation sera finalisé, le niveau de reconnaissance universitaire de la formation sera examiné conjointement par le Ministère chargé de la santé et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au-delà de la reconnaissance en termes de grade universitaire de leur diplôme, plusieurs avancées sont d'ores et déjà intervenues pour la profession d'IBODE. Les deux années d'exercice comme infirmier, nécessaires jusqu'alors pour se présenter au concours ont été supprimés ce qui va faciliter l'accès à la profession ; un travail est en cours avec la Fédération des Spécialités Médicales pour identifier quels actes prescrits supplémentaire par rapport à l'actuel décret d'actes infirmiers pourraient être confiés aux IBODE, acte soumis à une exclusivité d'exercice ; des travaux sont menés sur la validation des acquis professionnels (VAE) qui sera proposée également en 2013 à l'ensemble des IDE exerçant en bloc opératoire et leur permettra une reconnaissance de leur expérience ; enfin leur grille de rémunération dans le cadre de la Fonction Publique Hospitalière va être revalorisée à compter du 1er juillet 2012.

## Données clés

**Auteur** : [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription** : Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 127887

**Rubrique** : Professions de santé

**Ministère interrogé** : Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire** : Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 février 2012, page 1041

**Réponse publiée le** : 27 mars 2012, page 2602